

**Coalition pour la promotion des
professions en assurance de dommages**

**États financiers
au 28 février 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 12

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux administrateurs de
Coalition pour la promotion des professions
en assurance de dommages

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L. ¹

Montréal
Le 21 mai 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A138737

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

Résultats

pour l'exercice terminé le 28 février 2025

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Apports		
Gouvernement provincial – Commission des partenaires du marché du travail	2 855 947	1 876 820
Autres subventions		6 750
Contributions	943 200	827 881
Inscriptions à la plateforme de recrutement	40 683	46 150
Intérêts		70 300
	<u>3 839 830</u>	<u>2 827 901</u>
Charges		
Services administratifs	89 709	120 287
Écosystème	233 553	162 424
Promotion	191 729	163 109
Événements	72 730	58 785
Site Web	33 817	41 677
Sondages	1 433	803
Projet d'attestation d'études collégiales	2 590 986	1 772 044
Projet de valorisation	274 324	192 283
Frais généraux		
Honoraires professionnels	101 223	70 994
Messagerie	164	634
Autres	29 419	10 774
	<u>3 619 087</u>	<u>2 593 814</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>220 743</u>	<u>234 087</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 28 février 2025

	2025		2024
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	44 622	376 085	420 707
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(15 614)	236 357	220 743
Solde à la fin	29 008	612 442	641 450

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 28 février 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	220 743	234 087
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 805	2 220
Amortissement de l'actif incorporel	11 809	11 809
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés	(46 409)	(554 647)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	189 948	(306 531)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(11 415)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	189 948	(317 946)
Encaisse au début	2 346 477	2 664 423
Encaisse à la fin	2 536 425	2 346 477

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

Situation financière

au 28 février 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 536 425	2 346 477
Autres créances (note 4)	60 437	38 775
Frais payés d'avance	6 146	10 581
	<u>2 603 008</u>	<u>2 395 833</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles	5 390	9 195
Actif incorporel (note 5)	23 618	35 427
	<u>2 632 016</u>	<u>2 440 455</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	1 353 798	1 328 986
Apports reportés (note 7)	636 768	690 762
	<u>1 990 566</u>	<u>2 019 748</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	29 008	44 622
Non affecté	612 442	376 085
	<u>641 450</u>	<u>420 707</u>
	<u>2 632 016</u>	<u>2 440 455</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

Notes complémentaires

au 28 février 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, a pour objectifs d'intéresser davantage de candidats aux carrières offertes dans l'industrie de l'assurance de dommages et de valoriser l'image des professionnels qui y travaillent.

Il est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

Notes complémentaires

au 28 février 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel acquis sont comptabilisés au coût.

Amortissement

Le site Web est amorti en fonction de sa durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent que les immobilisations corporelles ou l'actif incorporel ont subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Contributions

Les produits de contributions sont constatés au cours de l'exercice auquel ils se rapportent, lorsque les contributions sont encaissées. Le montant des contributions est fixé annuellement par le conseil d'administration.

Inscriptions à la plateforme de recrutement

Les produits d'inscriptions à la plateforme de recrutement sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les affichages ont eu lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. En ce qui concerne les abonnements annuels, les produits sont constatés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des abonnements.

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages

Notes complémentaires

au 28 février 2025

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	2025	2024
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	3 805	2 220
Amortissement de l'actif incorporel	11 809	11 809

4 - AUTRES CRÉANCES

	2025	2024
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	23 360	38 700
Subvention du gouvernement provincial – Commission des partenaires du marché du travail à recevoir	35 205	
Autres	1 872	75
	<u>60 437</u>	<u>38 775</u>

5 - ACTIF INCORPOREL

	2025	2024
	\$	\$
Site Web	<u>23 618</u>	<u>35 427</u>

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 310 056	1 296 810
Salaires à payer	43 742	32 176
	<u>1 353 798</u>	<u>1 328 986</u>

7 - APPORTS REPORTÉS

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	690 762	2 327 914
Montant encaissé au cours de l'exercice	2 766 748	239 668
Montant constaté à titre de produits	(2 820 742)	(1 876 820)
Solde à la fin	<u>636 768</u>	<u>690 762</u>

Les apports reportés représentent deux subventions reçues du gouvernement provincial pour deux projets de fonctionnement, dont les charges seront engagées au cours des prochains exercices. Le 4 février 2025, la commission des partenaires du marché du travail a confirmé la poursuite d'un des deux projets pour un montant total de 810 311 \$ au cours des prochaines exercices.

Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages**Notes complémentaires**

au 28 février 2025

8 - RISQUE FINANCIER**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.